



# Règlement Intérieur Maternelle et Primaire



**L'EXCELLENCE POUR LA RÉUSSITE**

Inscrire son enfant à l'établissement Le Sud guéliz

- C'est adhérer au projet éducatif,
- C'est avoir pris connaissance du règlement et l'approuver.

## 1. Les horaires

- Les parents seront responsables de la ponctualité de leur enfant. **Le respect** des horaires est indispensable, arriver en retard perturbe l'organisation de l'école et est le signe du peu de considération à l'égard des autres élèves de la classe et de l'enseignant. Les retards seront comptabilisés.

### EN MATERNELLE

	ouverture et fermeture des portes		fin des cours	fin de la garderie (en classe)	ouverture et fermeture des portes		fin des cours	fin de la garderie (en classe)
	Lundi	07h45	08h00	11h30	<b>12h00</b>	13h45	14h00	17h00
Mardi								
Jeudi								
Mercredi	07h45	08h00	11h30	<b>12h00</b>				
Vendredi	07h45	08h00	11h30	<b>12h00</b>	14h15	14h30	17h30	<b>18h00</b>

**NB : nous tenons à vous préciser qu'au-delà de 12h00 et 18h00 la fin de la garderie en classe, Les enfants restent au sein de l'école jusqu'à ce que les parents viennent les chercher.**

### EN PRIMAIRE

	ouverture et fermeture des portes		Fin des cours	ouverture et fermeture des portes		fin des cours
	Lundi	07h45	08h00	11h30	13h45	14h00
Mardi						
Jeudi						
Mercredi	07h45	08h00	11h30			
Vendredi	07h45	08h00	11h30	14h15	14h30	17h30

**NB : nous vous précisons qu'au-delà de 11h30 et 17h30 la fin des cours, Les enfants des CP et CE1 restent au sein de l'école jusqu'à ce que les parents viennent les chercher.**

## 2. La garderie et contrôle des sorties

- Une garderie est assurée chaque jour après la fin des cours pour les enfants de la maternelle du CP et CE1.
- **Aucun enfant de la maternelle, du CP et CE1 n'est autorisé à quitter seul l'école sans l'accompagnement de ses parents.**

### 3. Les absences

- Toute absence doit être signalée, un certificat médical sera fourni dès le retour de l'enfant pour toute absence d'une semaine, pour toute maladie contagieuse ou parasitaire ainsi que pour toute intervention chirurgicale.
- La scolarité étant obligatoire et devant être assidue dès 6 ans, aucune autorisation ne sera donnée pour une dérogation aux horaires et dates légales des vacances scolaires.

### 4. Le rôle des parents

- Un cahier de correspondance est remis aux enfants dès la rentrée scolaire, il est un lien important entre la famille et l'école, il doit être consulté par les parents chaque fois que l'élève le ramène à la maison, les circulaires ou les mots sont à signer.
- Les cahiers d'exercices et les bulletins doivent être contrôlés et signés sous 48 heures.
- Les parents veilleront à ce que les devoirs du week-end soient effectués.
- Le directeur et les enseignants reçoivent sur rendez-vous, toute demande devra être formulée à la direction.
- Toutes les affaires (vêtement et autres...) doivent être marquées au nom de l'enfant de façon lisible et indélébile.

### 5. Les élèves

- Sont respectueux des personnes qui travaillent dans l'établissement, des parents et de leurs camarades.
- Ont un comportement correct. L'insolence, les grossièretés et les violences ne sont pas tolérées.
- Respectent le matériel qui leur est confié. Outre la sanction, toute dégradation volontaire est à la charge pécuniaire des parents.
- Portent une tenue de ville correcte. En cas de fortes chaleurs, «les tenues de plage» sont interdites
- Portent impérativement une tenue spécifique pour le sport (short ou survêtement, tennis).
- Les objets perdus sont déposés à la direction. Les élèves ont l'obligation de venir rechercher leurs affaires oubliées.
- Les objets prêtés à la classe (CD, livres, document...) portent le nom de leur propriétaire.
- Les chewing-gums, sucettes et friandises sont INTERDITS dans l'école (les bonbons sont autorisés pour les gouters d'anniversaire).
- Les enfants n'ont en classe NI OBJET DE VALEUR, NI JEUX ELECTRONIQUES, NI TELEPHONE PORTABLE, NI ARGENT... **l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

## 6. Circulation dans l'école

- Tous les enfants des classes primaires seront laissés sous la surveillance de la personne d'accueil.
- Les parents des classes maternelles peuvent accompagner ou chercher leurs enfants de la classe aux heures d'arrivée et de sortie.
- Les parents ne sont **pas admis** dans les classes sans y être invités.
- Les enfants ont **interdiction** de remonter dans leur classe en dehors des heures de cours sauf autorisation exceptionnelle.

## 7. Sanctions

- Tout manquement au règlement sera sanctionné.
- Le choix de la sanction est établi en fonction de la gravité de la faute commise parmi les suivantes :
  - Une confiscation de l'objet
  - Une privation d'activité
  - Une retenue
  - Un avertissement (qui peut être mentionné sur le livret scolaire)
  - Une exclusion définitive (non-réinscription)

Marrakech le  
Signature de la mère  
Lu et Approuvé

Signature du père  
Lu et Approuvé